

Paris, le 8 janvier 2010

Le Syndicat de la magistrature

à

Monsieur l'Ambassadeur de la
République de Serbie

Monsieur l'Ambassadeur,

Nous avons pris connaissance avec consternation des conditions dans lesquelles un tiers des magistrats serbes ont été démis de leurs fonctions le 17 décembre dernier.

La procédure employée a été manifestement inéquitable : ces décisions ont été prises de manière secrète, sans motivation et sans que les magistrats concernés soient entendus. Pire encore, certaines décisions ont été prises sur le fondement de rapports de la police ou de services de renseignements.

Même si ces décisions - émanant d'un Haut Conseil de la Justice irrégulièrement composé - sont susceptibles de recours devant une Cour constitutionnelle, cette garantie apparente ne peut dissimuler la violation grossière de tous les principes de l'Etat de droit : atteinte à la séparation des pouvoirs, absence de contradictoire, procédure secrète et expéditive.

Un tel traitement réservé à la magistrature ne peut inspirer aux juges et procureurs des autres Etats européens la confiance nécessaire au développement de la coopération judiciaire, en vue notamment de lutter contre la corruption et la criminalité transnationale. Au contraire, elle inspire les pires soupçons. Cette situation apparaît comme une régression démocratique majeure.

C'est pourquoi ces décisions doivent être révisées, dans le respect des principes et des valeurs de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, que la Serbie partage avec les autres Etats du Conseil de l'Europe et qu'elle devrait approfondir dans un avenir proche avec les Etats de l'Union européenne.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour le Syndicat de la magistrature,
Clarisse TARON, présidente